

Séance du 15 mai 2025

Présidence : M. Philippe Herminjard, président

Demande de crédit d'ouvrage de CHF 4'010'000.— pour l'aménagement de l'avenue des Crossets et de CHF 795'000.— pour le réaménagement du préau du collège des Crossets - Réponse au postulat de Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider (PS), intitulé « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement » (2025/P09)

Rapport : M. Ceki Gülcü

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 09/2025, du 10 mars 2025, concernant la « Demande de crédit d'ouvrage de CHF 4'010'000.— pour l'aménagement de l'avenue des Crossets et de CHF 795'000.— pour le réaménagement du préau du collège des Crossets - Réponse au postulat de Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider (PS), intitulé « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 4'010'000.— pour le projet l'aménagement de l'avenue des Crossets ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 795'000.— pour la réalisation du réaménagement du préau du Collège des Crossets ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2025 d'un montant de CHF 6'000.—, sur le compte N° 526.3141.01 « Entretien des préaux, clôtures et plantations », relatif aux travaux d'entretien du préau ;
4. de charger la Municipalité d'inscrire aux budgets 2026 et suivants les montants relatifs et découlant de l'entretien du préau ;
5. de financer ces dépenses par la trésorerie courante ou par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
6. d'amortir ces dépenses selon les règles du MCH2 ;
7. de compenser les amortissements liés à la réfection des réseaux communaux des canalisations par des prélèvements sur le Fonds de réserve des égouts, compte de bilan N° 9280.11.

Ainsi délibéré en séance du 15 mai 2025.

Adopté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et un certain nombre d'abstentions) **tel qu'amendé.**

Pour extrait conforme le 16 mai 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
Philippe Herminjard
Président



Carole Dind
Secrétaire

